

UN PLAN D'ACTION DANS VOTRE DOCUMENT UNIQUE

Au delà d'une simple hiérarchisation, le plan d'action permet de définir les actions de prévention prioritaires à mettre en place.

L'identification, faite au préalable, fait émerger les facteurs de risques. Il convient ensuite de les classer et de les prioriser.

Les actions préventives sont ensuite à définir pour chaque facteur de risque. Il convient de les tracer, de les planifier puis de les évaluer sur le long terme. Le tout est inscrit dans un plan d'action.

Ce dernier donne une vision d'ensemble de votre démarche dynamique préventive afin d'améliorer le management :

- Des déplacements,
- Du parc,
- Des communications,
- Des compétences.



Pour vous accompagner dans vos démarches, vous pouvez vous appuyer sur votre service de santé au travail, mais également doter votre entreprise d'une personne ressource «Analyse accidents et incidents », voire d'un comité dédié.

L'implication de tous les partenaires au sein de l'entreprise (Direction, Délégués personnel, CHSCT...) est primordiale.

Leur accompagnement aide à inscrire les actions de prévention dans le temps afin de changer les comportements à risque.

Les actions de votre service de santé au travail

- Assurer un suivi médical adapté ;
- Etudier vos postes de travail ;
- Emettre des propositions d'aménagement de vos postes ;
- Animer des séances collectives de sensibilisation.

Pour vous conseiller :  
votre médecin du travail et son équipe pluridisciplinaire

Pour en savoir plus :  
[www.securite-routiere.gouv.fr](http://www.securite-routiere.gouv.fr)  
[www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)

RISQUE ROUTIER DE MISSION,  
conduite À TENIR

QU'EST-CE QU'UN RISQUE ROUTIER DE MISSION ?

Se déplacer, avec ou sans véhicule, est fortement générateur de risque d'accident. On parle de risque routier.

Il s'agit d'une mise en danger de soi au cours d'un déplacement, qu'il soit motorisé ou non.

Lorsqu'un salarié est amené à se déplacer dans le cadre de son emploi, il est exposé au risque routier de mission.



Il doit être évalué, comme tout autre risque professionnel (Décret 2001-1016 du 5 novembre 2001).

D'autant plus qu'en mission, le risque est majoré par des injonctions très paradoxales :



ET LA CIRCULATION DANS L'ENTREPRISE ?

La circulation en entreprise ne doit pas être négligée.

Elle concerne notamment :



- Les entrées, sorties et déplacements du personnel, à l'intérieur de l'établissement (motorisé ou non),
- Les entrées, sorties et déplacements de produits, matières et matériel nécessaires au bon fonctionnement de l'entreprise.

Il est nécessaire, par exemple, de sécuriser les voies d'accès (marquage au sol, sens de circulation...).

Les consignes d'utilisation des engins et autres véhicules sont à mettre en place (stationnement en marche arrière...).

**19 565**  
accidents du travail  
lié au risque routier  
de mission en 2012.

**44 %**  
proportion de décès  
au travail lié au risque routier.

**274**  
accidents routiers de mission  
chez les adhérents de l'Astia  
en 2012.

**15 031**  
jours d'indemnités  
journalières pour ces  
adhérents suite  
à ces accidents.

Sources CARSAT  
et CNAMTS

## VOS OBLIGATIONS EN TANT QU'EMPLOYEUR

**Le code du travail fait peser sur l'employeur une obligation de sécurité de résultat pour ses salariés.**

Cette obligation continue de s'appliquer lorsque le salarié est en mission sur la route pour le compte de son entreprise, y compris dans son véhicule personnel.

En tant que dirigeant, il vous appartient de mettre en place une **démarche de prévention du risque routier de mission**, tendant à sécuriser les déplacements de vos salariés.

Cette démarche sera retracée dans le Document Unique, en distinguant quatre leviers d'action :

- ✓ Véhicule
- ✓ Environnement
- ✓ Conducteur
- ✓ Organisation des déplacements

En tout premier lieu, la démarche débute par l'**identification des risques**.

Plusieurs facteurs sont à prendre en compte.

Pour vous guider, voici les **six principales étapes** à suivre pour une bonne identification de vos risques.



<b>ÉTAPE 1</b>	<p><b>Identifier les déplacements en mission</b></p> <p><i>Faire l'état des lieux est une étape primordiale pour identifier les risques. Pour cela, il doit être le plus exhaustif possible.</i></p>	<p>Recenser les salariés effectuant des déplacements pour l'Entreprise et les véhicules utilisés en distinguant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Véhicules personnels et de société,</li> <li>• Catégorie de véhicules (légers, utilitaires, deux-roues...),</li> <li>• Les différentes missions.</li> </ul>	<p>Evaluer le nombre de kilomètres annuels effectués par véhicule.</p>	<p>Reporter tous les éléments dans un tableau.</p>
<b>ÉTAPE 2</b>	<p><b>Analyser la sinistralité</b></p> <p><i>Il s'agit de réunir des données souvent éparses dans l'entreprise afin de les comparer et de repérer les situations les plus à risques.</i></p>	<p>Recenser tous les accidents de mission survenus au cours des deux dernières années.</p>	<p>Répertorier sur un tableau, pour chaque année, le nombre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• De déclarations d'assurances,</li> <li>• D'accidents de travail sur la route,</li> <li>• De journées d'arrêt de travail...</li> </ul>	<p>Mettre à jour régulièrement le tableau pour suivre l'évolution de ces indicateurs.</p>
<b>ÉTAPE 3</b>	<p><b>Examiner la gestion du parc automobile</b></p> <p><i>Tout véhicule utilisé dans le cadre professionnel, qu'il soit personnel ou professionnel, est un outil de travail.</i></p>	<p>Evaluer l'état général du parc :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Choix des véhicules,</li> <li>• Entretien,</li> <li>• Procédure de vérification...</li> </ul>	<p>Analyser le transport de charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagement des véhicules,</li> <li>• Moyen d'arrimage du matériel,</li> <li>• Poids autorisé...</li> </ul>	<p>Recenser les équipements de sécurité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gilet et triangle de signalisation,</li> <li>• ABS,</li> <li>• Airbag...</li> </ul>
<b>ÉTAPE 4</b>	<p><b>Etudier les pratiques de communication</b></p> <p><i>Même avec un dispositif mains libres, utiliser un téléphone portable (ou autre moyen de télécommunication) pendant la conduite, augmente le risque d'accident.</i></p>	<p>Evaluer la communication au sein de l'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Règles d'usage des moyens de communication retranscrites dans le Règlement Intérieur,</li> <li>• Protocole en cas d'urgence...</li> </ul>	<p>Analyser les pratiques de communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Moyens de télécommunications utilisés,</li> <li>• Durée, fréquence, temporalité,</li> <li>• Besoins réels.</li> </ul>	<p>Analyser les mesures de prévention existantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Choix d'alternatives,</li> <li>• Protocole de sécurité...</li> </ul>
<b>ÉTAPE 5</b>	<p><b>Analyser les compétences liées à la conduite</b></p> <p><i>Les capacités de conduite vont au-delà du simple permis de conduire.</i></p>	<p>Examiner la politique de formation à la conduite :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Information/sensibilisation au risque routier,</li> <li>• Formation selon l'activité (chargement, calage, arrimage...).</li> </ul>	<p>Vérifier régulièrement les capacités de conduite :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Validité du permis de conduire,</li> <li>• Suivi médical,</li> <li>• Aptitude spécifique à la conduite,</li> <li>• Sensibilisation à l'hygiène de vie...</li> </ul>	
<b>ÉTAPE 6</b>	<p><b>Analyser l'organisation des déplacements professionnels</b></p> <p><i>Le management des déplacements fait partie intégrante de l'organisation du travail.</i></p>	<p>Examiner l'activité réelle de conduite :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conditions des missions (temps de conduite - travail hors conduite...),</li> <li>• Conditions des pauses (découchage, déchargement...),</li> <li>• Distances parcourues (secteur...),</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contraintes professionnelles (nuit/jour, objectif, rendement...),</li> <li>• Contraintes de temps (urgence dans l'activité, rattrapage du retard...),</li> <li>• Condition de circulation (horaire - itinéraire)...</li> </ul>	<p>Evaluer le degré d'autonomie des conducteurs.</p>